

L'OPINION

ORGANE QUOTIDIEN de l'INDUSTRIE et du COMMERCE

Directeur: Et. BERNARD-PRÉCY
Rédacteur en Chef: Lucien RIGIER

| ABONNEMENTS | EN AN | 6 MOIS | 3 MOIS |
|--------------------|--------|--------|--------|
| France, Sarre..... | 45 fr. | 25 fr. | 14 fr. |
| Union postale..... | 60 fr. | 33 fr. | 18 fr. |
| Union postale..... | 85 fr. | 46 fr. | 26 fr. |

BUREAUX:
11, rue de Valenciennes, PARIS (9^e)
TÉLÉPHONE: 21-10 (5 lignes)
Chèques postaux: 3824 Paris
Adresse télégraphique: Parlibru-Paris

Gutenberg 63-54
Louvre 41-03
Louvre 40-54
Central 19-20
Inter spécial 313

LES FAITS

L'ouverture des interpellations

Aujourd'hui commencera pratiquement à la Chambre, la série des interpellations sur la politique extérieure, la séance de vendredi dernier ayant été occupée presque tout entière par la déclaration de M. Poincaré.

Certes, ce sera un grand tournoi d'éloquence, et des idées ingénieuses ne manquent pas de jaillir d'une si ample discussion. Le président du Conseil saura enregistrer les indications utiles, et pour le surplus, se défendre ou attaquer avec la maîtrise qu'on lui connaît. Il n'y a aucun doute que le débat se terminera — quand il se terminera — par une brillante approbation. On peut prévoir, du reste, que les interpellateurs et les votants se soucieront moins de résoudre les problèmes en cause que de se donner l'attitude qu'ils croiront la plus avantageuse aux yeux de telle ou telle catégorie d'électeurs à séduire.

Mais les discussions parlementaires, si intéressantes qu'elles puissent être, ne simplifient pas, d'ordinaire, la compréhension des choses. Or le public français aime les choses claires et nettes... Il peut donc être utile d'essayer, à l'entrée de ce débat, d'indiquer brièvement où nous en sommes.

Le ministère Poincaré a déjà deux années de vie. C'est long et même très long, soit dit sans ironie. C'est long, vu les règles parlementaires qui exigent le « roulement ». C'est long, vu la difficulté des problèmes actuels qui ont usé déjà et qui usent encore beaucoup d'efforts d'hommes divers. C'est long par rapport à la capacité de renouvellement d'un talent, quel qu'il soit, aux prises avec les responsabilités politiques de notre temps. C'est long, enfin, du fait que la plupart des ministres du présent cabinet appartiennent déjà au cabinet Briand. L'équipe a perdu le prestige de la nouveauté et le bénéfice de la surprise... Voilà la principale faiblesse du ministère Poincaré. Faiblesse inapparente, faite d'un état d'esprit du milieu parlementaire plutôt que de griefs précis, mais qui se manifesterait tout de suite au grand jour si un groupe ou un homme, dans le Parlement, apportait une formule constructive et rassurante pour l'extérieur et un programme de réalisme moderne pour l'intérieur.

Rien ne donne à présumer qu'un danger de ce genre menace le gouvernement. La politique extérieure du ministère Poincaré doit être, par la force des choses, appréciée isolément plutôt que par rapport à une autre politique qu'on lui opposerait, mais qu'en réalité on ne lui oppose pas.

Les avantages essentiels de cette politique se résument en trois faits. Elle n'a rien abandonné de nos droits formels et, si elle a cédé quelquefois dans la pratique, elle a toujours sauvé le principe qui nous permettrait de ne plus céder. Elle nous a rendu, sans risques immédiats, une liberté inespérée à l'égard de l'Angleterre. Enfin elle a réalisé, au moins d'ici, cet acte d'une immense portée nationale et internationale qu'est l'occupation de la Ruhr.

Ses défauts apparaissent assez différents suivant qu'on veut le regarder du point de vue de l'opposition électorale et parlementaire ou du point de vue simple et national.

L'opposition parlementaire reproche à la politique du ministère Poincaré d'avoir compromis des espérances de secours étranger... Le fait qu'il ne s'agit que d'espérances rend la chose faible. D'autant plus faible que ces espérances, à supposer qu'elles soient réalisables, ne se réaliseraient que contre le double abandon de la Ruhr et d'une partie de nos droits formels.

Or quel gouvernement, quelle majorité prendrait la responsabilité, non pas même vis-à-vis des générations futures, mais vis-à-vis de la France actuelle, d'abandonner la Ruhr? Cette simple question explique la gêne profonde et l'incohérence de l'opposition.

Tout autre est le reproche de ceux qui observent les choses en dehors des partis. Ce reproche est que la politique extérieure du ministère Poincaré manquerait, d'une part, de liant ou, à proprement parler, de « diplomatie », et, d'autre part, de sens européen. Là se trouve un aliment sérieux pour la critique, qui s'ajoute à la faiblesse d'usage provenant d'une vie ministérielle déjà longue.

Mais la situation est dominée par ce mot du bon La Fontaine: « Un tiers vaut mieux que deux tu l'auras... » — R.

L'OPINION

Aujourd'hui, dans

L'OPINION

Journal de la Semaine

vous lirez le premier article d'une série qui paraît sous la signature X. Y. Z. :

DERRIÈRE LA SCÈNE PARLEMENTAIRE

Impressions d'un acteur

En cente partant : le numéro 0.50

La réforme électorale

Après de courtes discussions sur la réforme électorale, avait pris en considération un amendement de M. Briard d'Etchepare tendant à l'institution de circonscriptions comportant au moins 1.200.000 habitants de nationalité française et à l'élection d'un député à partir de 25.000 habitants. La commission du suffrage universel demandait à la Chambre de surseoir à cet amendement.

A cinq mois des élections générales, le mode de scrutin qui doit fonctionner en 1924 n'est pas encore fixé. La commission propose à la Chambre de tenir à la suppression des listes incomplètes, de la prime à la majorité absolue et de la prime à la plus forte majorité. C'est le seul moyen d'aboutir. Quant à la proposition d'instituer des régions électorales, elle pourra faire l'objet d'une proposition de loi spéciale qui serait abordée après celle-ci.

C'est dans cet état que la question de la réforme électorale revient devant la Chambre.

L'intérêt de la séance d'hier consistait surtout dans une déclaration faite par M. Poincaré, sollicité de faire connaître, sans tarder, l'opinion du gouvernement sur les réformes qu'il y a lieu d'apporter à la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

L'AFFAIRE DES WAGONS-LITS

Comment la presse belge juge l'attitude de la bande Marquet-Dalziel à la scandaleuse assemblée du 13 novembre

Les grands journaux belges — dont, notons-le en passant, l'attitude très ferme à l'égard de cette grave affaire des Wagons-Lits, sur le point particulier des intérêts nationaux en cause, contraste avec le silence d'concertant de la plupart des journaux français — qualifient comme il convient l'attitude écurante de Marquet et de ses acolytes à l'assemblée du 13 novembre.

La Nation Belge du 18 novembre a publié le fillet suivant :

Propos de W. L. et de W. C.

Lisez-vous parfois les comptes rendus d'assemblées générales de sociétés anonymes? Non? C'est un tort. Ils valent ceux de la Chambre. Ainsi la dernière assemblée des actionnaires de la Compagnie des Wagons-Lits. Un monsieur s'étant levé pour proposer la candidature de M. Marquet au nouveau conseil d'administration, M. Marquet refusa en termes farouches: « Cassez-lui la gueule! dit-il en faisant de la main gauche le geste à la parole. Et M. Journez approuva: « Oui, oui, vous méritez une paire de gifles. » Certain M. Tedeschi, ce qui signifie Allemand en italien, s'éleva à cri perdue contre ce langage. M. Marquet dit de fortes paroles pour défendre un M. Davison Dalziel, « dans la fosse aux lions... » pour exalter le reconnaissance des petits Belges à l'endroit des Anglais dont ils auraient léché les pieds, puis conclut en disant: « Un gouvernement belge ou français, qui se permettrait de s'occuper des intérêts d'une société privée ne serait qu'une loque. »

Mais ne savons-nous si l'honorable M. Georges Marquet, en proclamant cet aphorisme d'actionnaire, avait une loque comme on dit à Bruxelles, mais nous nous permettons de ne pas être d'accord avec lui. Un gouvernement belge — nous ne nous occupons pas ici du gouvernement français — qui se désintéresserait des affaires d'une société privée quand celles-ci sont de nature à mettre en péril un intérêt national, ne serait qu'une loque pour rester dans le ton de la conversation engagée par M. Marquet. M. Marquet et son conseil d'administration, qui se désintéressent de la situation de la Belgique, ne sont que des hommes de paille.

Le Libré Belgique n'est pas moins ferme. Dans l'article que nous reproduisons ci-dessus, elle donne, en raccourci, une physionomie très exacte de l'Assemblée :

Mœurs déplorables

Est-ce que les scènes bruyantes et les propos déplacés ne seraient plus l'apanage exclusif des assemblées politiques et notamment des comités électoraux? On le croirait, à en juger par ce qui s'est passé à la dernière séance tenue par les actionnaires de la Compagnie des Wagons-Lits et des grands Express européens. Certains propos ont été émis qui ont été réprimés, mais qui ont été réprimés dans un milieu bien connu.

On se rappelle les faits. Un publiciste français, que MM. Marquet et Journez ne portent pas dans leur cœur, commit l'imprudence de vouloir exprimer un avis. Aussitôt, et sans qu'il eût prononcé les premiers mots, il fut interrompu par M. Marquet et Journez. Celui-ci fut-il très mal choisis pour vider des querelles personnelles. Les deux insulteurs n'ont rien dit de plus que ce qui est dit dans l'article ci-dessus. Mais, dans ce cas, il est évident que les deux insulteurs n'ont rien dit de plus que ce qui est dit dans l'article ci-dessus.

Le Syndicat d'initiative de la Côte-d'Or se prononce contre le carburant national

Le Syndicat d'initiative de la Côte-d'Or se prononce contre le carburant national

Le Syndicat d'initiative de la Côte-d'Or se prononce contre le carburant national

Le Syndicat d'initiative de la Côte-d'Or se prononce contre le carburant national

Le Syndicat d'initiative de la Côte-d'Or se prononce contre le carburant national

Le Syndicat d'initiative de la Côte-d'Or se prononce contre le carburant national

Le Syndicat d'initiative de la Côte-d'Or se prononce contre le carburant national

Le Syndicat d'initiative de la Côte-d'Or se prononce contre le carburant national

Le Syndicat d'initiative de la Côte-d'Or se prononce contre le carburant national

Le Syndicat d'initiative de la Côte-d'Or se prononce contre le carburant national

Le Syndicat d'initiative de la Côte-d'Or se prononce contre le carburant national

Le Syndicat d'initiative de la Côte-d'Or se prononce contre le carburant national

Le Syndicat d'initiative de la Côte-d'Or se prononce contre le carburant national

Le Syndicat d'initiative de la Côte-d'Or se prononce contre le carburant national

Le Syndicat d'initiative de la Côte-d'Or se prononce contre le carburant national

Le Syndicat d'initiative de la Côte-d'Or se prononce contre le carburant national

Le Syndicat d'initiative de la Côte-d'Or se prononce contre le carburant national

LA CHAMBRE

Le débat d'aujourd'hui sur la politique extérieure

La Chambre poursuit aujourd'hui le débat sur la politique extérieure du gouvernement. Les premiers interpellateurs inscrits sont: MM. Laffont, de Magallon, Maurice Barrès, Léon Baulieu, Cachin et Forezat.

On prévoit, en outre, une intervention du président du Conseil.

Les interpellations sur la hausse des sucres

En fin de séance, M. Barthe, appuyé par MM. J.-L. Dumesnil et Denise, demande que la suite de la discussion des interpellations sur la hausse des sucres soit fixée au mercredi 5 décembre.

M. Dior déclare qu'il sera à la disposition de l'Assemblée la première séance qui suivra la discussion des interpellations dont la date a été déjà fixée. Le ministre du Commerce n'entend pas esquisser ou diminuer le débat sur les sucres. Il invite simplement la Chambre à s'en tenir aux décisions qui ont été prises.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le groupe de la Défense paysanne s'est réuni hier, sous la présidence de M. Capus.

Après une discussion sur la loi électorale, le président du Conseil a déclaré qu'il poserait la question de confiance pour la suppression des listes incomplètes, ainsi que pour la suppression de la prime à la majorité absolue, puis il a annoncé qu'il soutiendrait la suppression de la prime à la plus forte majorité.

Le procès des cartouches à oxygène liquide

M. Patart, directeur des Poudres, nous donne son opinion

Un article paru dans notre numéro du 6 novembre dernier, relatif à l'assassinat de l'aviateur porteur devant le Tribunal de Metz par la Société de Wendol contre l'Administration des Contributions Indirectes.

A la suite de cet article qui résumait les principaux arguments des plaignants, nous avons demandé à M. Patart, directeur des Poudres, son avis sur la question. Au cours d'un entretien qu'il a bien voulu nous accorder, il nous a dit :

Cette affaire soulève deux questions nettement distinctes: la législation française relative aux explosifs et l'introduction de cette législation en Alsace-Lorraine. C'est exclusivement de la première question que je veux vous entretenir.

La loi qui institua le monopole des explosifs date du 13 fructidor an V (29 août 1797). Le texte de cette loi ne définit pas le sens du mot « poudres ». Mais un avis du Conseil d'Etat en date du 27 mars 1830 précise qu'il s'agit de toute matière susceptible d'explosion, quelle que soit la nature de cette matière, et que, dans le langage courant, ce mot comprend les cartouches à oxygène liquide dans le monopole des poudres.

La législation a pu établir certaines dérogations au principe du monopole. Mais — M. Patart a insisté sur ce point — elle a dans tous les cas prévu un impôt.

Cet impôt est proportionnel à l'effet utile de l'explosif, effet utile que la Commission des substances explosives dont les membres sont, dans la plupart des cas, des savants éminents, se charge de calculer d'une façon scrupuleusement scientifique. Or, la direction d'Alsace-Lorraine a demandé un explosif qui n'eût pas de gaz détonants. M. Georges Claude proposa, en décembre 1911, l'emploi de l'oxygène liquide mélangé avec une substance explosive. La Commission des substances explosives trouva cette solution plus pratique pour l'industrie minière que pour la guerre, et M. Claude poursuivit à la mine d'Auboué, en Lorraine, des essais qui eurent succès courants. La Commission des substances explosives, pour donner à cette taxation définitive, elle fut révisée, en effet, sur la proposition de la Direction des Poudres, à la suite d'une protestation du Syndicat des fabricants d'explosifs à l'étranger. Mais la situation particulière de l'Alsace-Lorraine n'était pas prise en compte. La Commission des substances explosives fit des expériences pour déterminer la force explosive des cartouches qui fut trouvée sensiblement égale à celle de la dynamite-somme. Mais, pour donner à cette taxation définitive, elle fut révisée, en effet, sur la proposition de la Direction des Poudres, à la suite d'une protestation du Syndicat des fabricants d'explosifs à l'étranger.

Quant à la sécurité que peut offrir l'emploi de l'oxygène liquide, elle ne saurait justifier un traitement de faveur d'autant plus que les statistiques concernant cet emploi sont encore en trop petit nombre pour permettre une certitude.

Le Comité scientifique du pétrole organise activement l'étude des carburants nationaux

Le comité scientifique du pétrole, qui, sous la présidence du professeur Sibatier, doyen de la Faculté des Sciences de Toulouse, poursuit ses travaux au ministère du Commerce et de l'Industrie, a constitué un certain nombre de sections d'études, notamment une section d'hydrogénation et catalyse, présidée par le professeur Aug. Behal; une section de carburants, présidée par M. G. Chirp; une section de chimie des hydrocarbures, présidée par le professeur Motreux; une section des alcools et combustibles d'origine végétale, présidée par le professeur Daniel Berthe.

Des commissions doivent également procéder, sous la direction respective de MM. J.-L. Breton et de M. Dumanois, à des études systématiques relatives aux gazogènes transportables et à l'emploi mécanique des lubrifiants.

Le comité scientifique a, en outre, décidé de placer en tête de l'ordre du jour de ses travaux la question de l'enseignement technique du pétrole en France, celle de l'organisation rationnelle des laboratoires de recherches et la constitution d'un service de documentation et d'information, permettant de renseigner les ingénieurs et les chercheurs sur les travaux entrepris en France et à l'étranger.

Les élections consulaires

Tribunal de Commerce de la Seine et Chambre de Commerce de Paris

Les élections consulaires auront lieu le jeudi 4 décembre, dans les maires de chaque arrondissement et dans la banlieue, aux maires des chefs-lieux de canton.

Le Comité des Elections consulaires, émanation régulière des Chambres Syndicales du département de la Seine, a consacré plusieurs séances à l'examen des candidatures. Il propose aux suffrages des électeurs :

Pour le Tribunal: 1 président pour 2 ans; 18 juges titulaires pour 2 ans; 2 juges suppléants pour 1 an.

Pour la Chambre de Commerce: En 1^{re} catégorie, 11 membres pour 6 ans et 1 membre pour 2 ans; en 2^e catégorie, 2 membres pour 6 ans.

Voici la liste des candidats aux élections au Tribunal de Commerce de la Seine :

Comme président, pour deux ans: M. Trouiller, ancien juge.

Comme juges titulaires pour deux ans: MM. Sébastein (ancien juge); Simonet, Piot, d'Arcy, Curatard, Mignot-Mahon, Chevrier, Germain, Buisson, Collet, Gode, Nod-Langlet, Mabire, Sasso, Motreux (juges titulaires en réélection); MM. Roussel-Andrieu, Bonnet, Rousselot et Geuzy (juges suppléants).

Comme juges titulaires pour un an: MM. Signot et Taulin (juges suppléants).

Comme juges suppléants pour deux ans: MM. Dumanois, Mouton, Héron, Bouché, Fournier, Gauthier, Rothschild (juges suppléants en réélection); MM. Frager, Chaussegros, Ancey, Théry, Hanon, Piliaty, Magne, Durand, Malendes, Hildenfänger, Véron, Lévy (nouveaux).

Comme juges suppléants pour un an: MM. Teller et Fléchet (nouveaux).

Voici, d'autre part, la liste des candidats aux élections à la Chambre de Commerce de Paris :

Membres pour six ans (première catégorie): MM. Bortay, pharmacien; Confonet, bronzeur d'art; Masse, éclairage, chauffage; Petiet, automobiles; Poullain, cuirs et peaux; Richemond, constructions mécaniques; Speyer, sucres; Soury, exportation (membres en réélection); M. Duennin, produits chimiques; Douane, bâtiment; Couvreur, verreries en gros (nouveaux).

Membre pour deux ans (première catégorie): M. Jung, caoutchouc (nouveau).

Membres pour six ans (deuxième catégorie): MM. Bouché, crémier (membre en réélection), et Fournier, grainetier (nouveau).

Le Congrès de la Confédération Nationale des Boissons

La Journée de Cloture

La séance du matin a été présidée par M. Siffert.

M. Dupin, député, a commenté la proposition de suppression des octrois déposée par M. Frevet, député. On s'est demandé si l'adoption de cette proposition ne donnerait pas lieu à l'établissement d'une taxe de remplacement dont seraient victimes les petits commerçants.

M. Dupin a exposé les principaux motifs qui légitiment la suppression des octrois et donné l'assurance que le commerce aurait au Parlement des défenseurs pour s'opposer à une nouvelle taxe; il a assuré le Congrès que ceux de ses collègues qui s'intéressent à cette question sont d'accord pour que les droits du commerce des boissons ne soient pas lésés par la suppression des octrois.

M. Pelletier, de Lyon, a donné lecture d'un nouveau faisant suite à un rapport très documenté sur la suppression des octrois et à ce sujet que les communes où l'on va appliquer cette suppression ne doivent pas appliquer de taxes de remplacement puisque les sommes pour ces

La séance du soir a été présidée par M. Siffert.

